

Orientation 6 Préserver le patrimoine de proximité

Orientation 6 Préserver le patrimoine de proximité

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures de préservation

«Réhabiliter le petit patrimoine bâti ;

Collecter, conserver et mettre en valeur le patrimoine mobilier et les outils anciens »

Contributions attendues des communes

«S'engagent sur une politique de conservation du petit patrimoine communal »

page 102

Référence ID de l'article : #1324

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-21 09:46